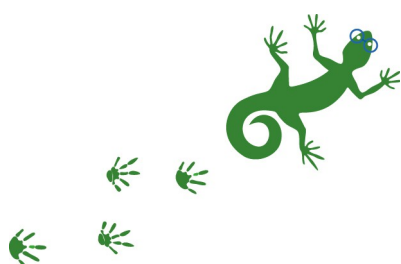


# La rentrée scolaire 2016 dans l'académie de La Réunion



## Dossier de presse

Conférence de presse du recteur  
Vêlayoudom Marimoutou  
Mardi 16 août 2016



**Contact Presse :**

**Service Communication : Isabelle de LAVERGNE**

Tél. : 0262 48 14 43 – GSM : 0692 42 42 68

[ce.communication@ac-reunion.fr](mailto:ce.communication@ac-reunion.fr)

# La rentrée 2016 dans l'académie de La Réunion

## Sommaire

### AVANT-PROPOS

### L'ESSENTIEL EN CHIFFRES

### LA PRÉPARATION DE LA RENTRÉE DANS L'ACADÉMIE

La démographie scolaire

Le bilan de l'orientation et de l'affectation 2016

La carte des formations 2016

### LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ DES ÉCOLES ET DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

### NOUVEAUTÉS ET PERSPECTIVES DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

La priorité au premier degré

L'élan à l'école inclusive

De nouveaux programmes pour de nouveaux cycles

Un nouveau collège pour mieux apprendre

Une nouvelle carte académique des langues vivantes

Le déploiement progressif du plan numérique

L'école au cœur de la République

### ANNEXES

Les temps forts de l'académie jusqu'à Noël

Tableau récapitulatif des rythmes scolaires dans l'académie

Le calendrier scolaire 2016-2017



## AVANT-PROPOS

L'ambition de la refondation de l'École de la République est de former chaque élève pour qu'il devienne un citoyen éclairé, instruit, éduqué, autonome, cultivé et porteur des valeurs communes de laïcité, de liberté et de tolérance qui fondent la République.

La rentrée 2016 est celle de la consolidation des chantiers engagés depuis quatre ans pour faire évoluer positivement l'école, en lui donnant les moyens de faire réussir tous les élèves en les accompagnant dans leurs apprentissages et en luttant contre les déterminismes sociaux.

Cette nouvelle année scolaire voit s'amplifier les efforts pour une école plus exigeante, qui fait acquérir à tous les élèves les savoirs fondamentaux, en instaurant à travers les nouveaux programmes de l'école et du collège une continuité dans le cadre du socle commun des connaissances de compétences et de culture.

Elle déploie l'ambition d'une école plus juste, qui ne laisse aucun élève sur le bord de la route, avec la mise en place du nouveau collège. Le collège 2016 répond aux défis pédagogiques en s'adaptant à la diversité des besoins des élèves, en améliorant la façon d'enseigner et d'apprendre, en donnant aux équipes du temps dédié au travail en petits groupes, des enseignements pratiques interdisciplinaires ou un accompagnement personnalisé.

Cette dynamique s'appuie sur des créations de postes, avec 111 emplois supplémentaires pour l'académie, et sur l'investissement dans les écoles et établissements, d'équipes éducatives motivées, formées et accompagnées.

L'exigence de démocratisation des connaissances et de la culture passe également par une école ouverte, connectée et inclusive. Pour accomplir cette mission, l'académie peut compter sur l'appui des collectivités locales et territoriales, mais également sur l'engagement des associations complémentaires de l'école, des citoyens à travers la réserve citoyenne de l'éducation nationale, sans oublier les parents d'élèves dont le rôle est plus que jamais indispensable à nos côtés. Je tiens à les remercier tout particulièrement.

À tous, je souhaite une très bonne rentrée.

**Vêlayoudom MARIMOUTOU**

**Recteur de l'académie de La Réunion**



# La rentrée 2016 dans l'académie de La Réunion

## L'ESSENTIEL EN CHIFFRES

### Les élèves

**224 350**

**écoliers, collégiens et lycéens**

attendus à la rentrée dans l'académie  
(public + privé sous contrat)

*NB : Chiffres arrondis à la dizaine près*

**118 510 élèves du premier degré**

**101 600 élèves du second degré**

dont 60 010 collégiens (y compris Segpa)

25 980 lycéens

15 610 lycéens professionnels

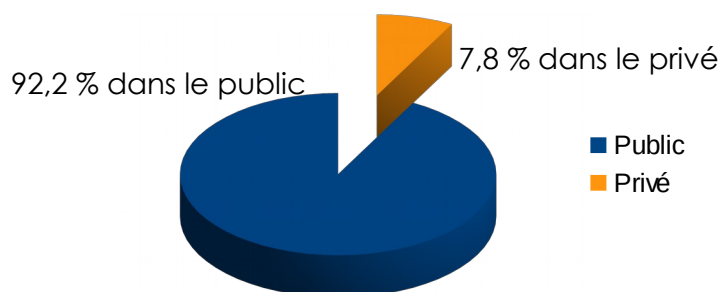
**4 750 élèves en situation de handicap**

scolarisés en milieu ordinaire (inclusion Individuelle ou collective en ULIS)

**4 240 étudiants en post-bac de lycée**

**Répartition des effectifs élèves de l'académie entre l'enseignement public et le privé sous contrat :**

	Public	Privé
1er degré	108 970	9 540
2nd degré	93 950	7 650



### Les personnels

**16 129**

**Enseignants** dans les écoles  
et les établissements du second degré

**2 066**

**Personnels d'encadrement, administratifs,  
techniques, santé, sociaux**

**111 emplois attribués à l'académie  
pour la rentrée 2016 :**

- 100 emplois d'enseignants

(80 pour le 1<sup>er</sup> degré et 20 pour le 2nd degré)

- 4 emplois administratifs

- 7 personnels de santé

(4 infirmiers et 3 assistants sociaux)

**↗ 600 emplois de personnels créés depuis 2013 pour la Refondation de l'École**



## Les établissements

**654**

**écoles et établissements du second degré**  
(public + privé sous contrat)

### **523 écoles**

497 écoles publiques  
26 écoles privées sous contrat

### **83 collèges**

77 collèges publics  
6 collèges privés sous contrat

### **47 lycées**

32 lycées d'enseignement général et  
technologique  
(29 publics et 3 privés sous contrat)  
15 lycées professionnels  
(13 publics et 2 privés sous contrat)

### **➤ 1 fermeture d'école**

- Au Port, fusion des écoles maternelle et élémentaire Françoise Dolto

### **Report de la rentrée en raison de travaux de réhabilitation**

- À l'école Denise Salai à Saint-Benoit, la rentrée est décalée au vendredi 19 août.
- Au lycée Jean Hinglo au Port et au lycée Évariste de Parry à Saint-Paul, la rentrée des enseignants est décalée au lundi 22 août et la rentrée de tous les élèves au mardi 23 août.
- Au lycée Ambroise Vollard à Saint-Pierre, l'accueil des élèves à l'internat est décalé au lundi 22 août, et au lycée Saint-Exupéry aux Avirons, le mercredi 24 août.

## Les rythmes scolaires

**3**

**communes modifient leur organisation  
du temps scolaire à la rentrée 2016**

### **À Saint-André, Saint-Denis et Sainte-Suzanne**

les élèves travaillent désormais le mercredi  
matin au lieu du samedi matin, à l'instar des  
autres communes de l'île.

**23**

**communes couvertes par un plan éducatif territorial (PEDT) à la rentrée. Il leur permet de bénéficier de l'aide financière du fonds de soutien et de mobiliser toutes les ressources de leur territoire, afin de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.**



# LA PREPARATION DE LA RENTRÉE DANS L'ACADÉMIE

## La démographie scolaire

**224 350 élèves font leur rentrée à partir du mercredi 17 août 2016 dans les écoles et établissements scolaires de La Réunion. Avec 143 élèves de moins par rapport à la rentrée 2015, les effectifs sont en légère diminution. Elle confirme la tendance de fond orientée à la baisse des effectifs accueillis dans les écoles.**

**DANS LE PREMIER DEGRÉ (maternelle et élémentaire) :** les effectifs, en diminution depuis 2008, continuent à baisser à cette rentrée (- 284 élèves, soit 0,2 % des effectifs des écoles),

**En maternelle :** les effectifs se maintiennent à 43 456 élèves grâce à la politique de scolarisation des 2-3 ans.

**En élémentaire :** la baisse démographique se poursuit : 73 920 élèves sont attendus dans les classes du CP au CM2 (309 élèves de moins qu'en 2015, soit une baisse de 0,4 % des effectifs).

**Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS école)** voient cette année encore leurs effectifs progresser avec 11 élèves supplémentaires.

**DANS LE SECOND DEGRÉ (collèges et lycées) :** la baisse des effectifs est enrayée depuis trois ans. Au total, 138 élèves supplémentaires sont prévus, soit une progression de 0,1 % des effectifs :

**En collège :** 57 660 élèves seront accueillis de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> (564 élèves de moins qu'en 2015, soit - 1 % des effectifs).

**En sections d'enseignement général adapté en collège (SEGPA) :** les effectifs se stabilisent à 2 350 élèves.

**Au lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) :** 25 970 élèves seront accueillis dans les classes de seconde à la terminale (692 élèves supplémentaires, soit + 2,7 % des effectifs).

**Au lycée professionnel :** les effectifs restent stables avec 15 620 élèves attendus.

**Dans les sections post-baccalauréat de lycée (STS, CPGE et DCG) :** les effectifs se maintiennent à 4 240 étudiants.



**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES EFFECTIFS ÉLÈVES - PREMIER ET LE SECOND DEGRÉ  
(PUBLIC ET PRIVÉ SOUS CONTRAT)**

	Constat 2015-2016	Prévisions 2016-2017	Évolution
<b>Premier degré (1+2+3)</b>	<b>118 794</b>	<b>118 510</b>	<b>-284</b>
- dont public	109 332	108 970	- 362
- dont maternelle (1)	43 456	43 470	14
- dont élémentaire (CP au CM2) (2)	74 229	73 920	-309
- dont Ulis école (3)	1 109	1 120	11
<b>Second degré (4+5+6+7)</b>	<b>101 462</b>	<b>101 600</b>	<b>138</b>
- dont public	93 903	93 950	47
- dont collège (6 <sup>ème</sup> à 3 <sup>ème</sup> ) – yc ULIS (4)	58 224	57 660	-564
- dont Segpa* (5)	2 342	2 350	8
- dont lycée général et technologique (6)	25 278	25 970	692
- dont lycée professionnel - yc ULIS (7)	15 618	15 620	2
- dont total Ulis*** <i>pour info (en collège, lycée et LP)</i>	670	690	20
<b>Post-bac de lycée (STS***, CPGE****, DCG*****)</b>	<b>4 237</b>	<b>4 240</b>	<b>3</b>
<b>Total élèves</b>	<b>224 493</b>	<b>224 350</b>	<b>-143</b>

\* Section d'enseignement général adapté

\*\* Unité localisée pour l'inclusion scolaire

\*\*\* Section de technicien supérieur

\*\*\*\* Classe préparatoire aux grandes écoles

\*\*\*\*\* Diplôme de comptabilité et de gestion

Les effectifs définitifs constatés dans l'ensemble des établissements seront connus début novembre. Ils seront disponibles sur le site web de l'académie.



## Le bilan de l'orientation et de l'affectation 2016

### EN FIN DE TROISIÈME

Avec un taux de passage en 2016 de 58,6 % des élèves en seconde générale et technologique, l'académie se maintient dans une dynamique d'amélioration des niveaux de qualification des élèves (58,7 % en 2015, 56,6 % en 2014 et 54,6 % en 2013). Le taux de passage en seconde professionnelle (30,4 % en 2016 et 30,5 en 2015) et en 1ère année de CAP (11,2 % en 2016, 10,2 % en 2015, 12,7 % en 2014 et 14,5 % en 2013) sont également proches des tendances observées sur les dernières années.

Cette année scolaire a vu l'entrée en vigueur des nouvelles modalités d'orientation, qui rendent le redoublement exceptionnel et limité aux cas de rupture dans les apprentissages. Le taux de redoublement, qui était de 0,6 % en 2015 est ainsi descendu à 0,3 % à l'issue des conseils de classe du troisième trimestre.

### LES ADMISSIONS POST-BAC

Toute première inscription dans un établissement d'enseignement supérieur est subordonnée à une préinscription. Celle-ci s'effectue par le biais du portail Internet [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr). Admission post-bac couvre la quasi-totalité de l'offre de formation supérieure nationale (en dehors des formations paramédicales, sociales et de l'École supérieure d'Art).

9 782 élèves de terminale ont validé au moins 1 vœu à La Réunion ou en métropole (9413 en 2015, 9169 en 2014) soit 97 % des élèves de terminale inscrits sur APB (10 089 affichés dans APB). Cette année, le taux de demandes de formation supérieure des élèves de terminale professionnelle augmente : 64 % d'entre eux ont validé au moins un vœu, contre 60 % en 2015 et 62,2 % en 2014.

À l'issue de la troisième phase de la procédure normale (14 juillet), 8 093 candidats ont eu une proposition d'admission (7522 en 2015)

Les admissions se poursuivent jusqu'au 31 août 2016 avec une procédure d'admission complémentaire.

### L'ACCÈS DES BACHELIERS PROFESSIONNELS EN STS ET DES BACHELIERS TECHNOLOGIQUES EN IUT

L'académie poursuit sa politique volontariste pour faire progresser la part des bacheliers des séries professionnelles et technologiques dans les filières de formation STS et IUT . Cette année, l'objectif fixé était d'attribuer 32 % des places en STS et IUT à des bacheliers





professionnels et technologiques (soit 95 bacheliers technologiques en IUT et 504 bacheliers professionnels en STS).

À l'issue de la procédure d'admission :

- 84 jeunes issus des filières technologiques entrent en IUT à La Réunion (ils étaient 84 en 2015, 102 en 2014 et 66 en 2013).
- 492 bacheliers professionnels poursuivent leurs études en BTS sur l'île (ils étaient plus de 490 en 2015, 531 en 2014 et 317 en 2013).

Cet effort sera poursuivi, avec l'objectif de passer l'année prochaine de 32 % à 35 % des places en STS et IUT attribuées à de bacheliers professionnels et technologiques.

### LES 10 % DES MEILLEURS BACHELIERS

Ce dispositif, mis en place en 2014, permet aux 10 % des meilleurs bacheliers de chaque filière d'intégrer une filière sélective publique (classe préparatoire, IUT, STS, des écoles d'ingénieurs et des écoles de commerce). 9 863 élèves ont obtenu leur baccalauréat cette année ; les 10 % des meilleurs bacheliers étaient donc au nombre de 980. Parmi eux, les 160 qui n'avaient pas obtenu satisfaction sur des filières sélectives via APB ont été contactés individuellement par sms et courriel pour leur proposer de participer au dispositif. Sur les 49 bacheliers ayant répondu positivement dans les délais impartis, 16 ont bénéficié d'une proposition nouvelle (14 pour une formation à La Réunion, 2 en métropole, 14 en BTS, 1 en DCG et 1 en IUT).

## La carte des formations 2016

L'ambition de l'académie de favoriser la montée en qualification des élèves, se traduit par l'ouverture à la rentrée des nouvelles structures de formation en lycée :

- 3 Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) en lycée professionnel, au LP Victor Schoelcher (Saint-Louis), LP Isnelle Amelin (Sainte-Marie), LP Vue Belle (Saint-Paul).
- , CAP Employé de vente spécialisé – option A Produits alimentaires au lycée de Bras Fusil (Saint-Benoît).
- Bac professionnel Commerce au lycée Boisjoly Potier (Le Tampon) et au lycée Léon de Lepervanche (Port).
- Bac pro Service de proximité et vie locale au LP privé Saint-François Xavier (Saint-Denis) .
- BTS Contrôle industriel et régulation automatique au lycée Amiral Bouvet (Saint-Benoît)
- BTS Maintenance des systèmes – option Systèmes énergétiques et fluidiques au LP Horizon (Saint-Denis).



- BTS Diététique au lycée Marie Curie (Saint-Benoît).
- BTS Transport et prestations logistiques au lycée privé La Salle Saint-Charles (Saint-Pierre).
- BTS Économie sociale et familiale au lycée privé catholique Levasseur (Saint-Denis).



## **Le renforcement de la sécurité des écoles et des établissements scolaires**

**Face à la menace terroriste, la vigilance renforcée continue de s'appliquer dans l'académie. Les mesures de sécurité en vigueur depuis novembre 2015 sont maintenues et complétées par de nouvelles actions qui seront mises en œuvre à partir de la rentrée.**

### **VIGILANCE RENFORCÉE À L'ENTRÉE DES ÉCOLES**

Les consignes Vigipirate de sécurité dans le cadre de l'état d'urgence doivent être respectées dans l'ensemble des écoles et des établissements scolaires :

- l'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte ; un contrôle visuel des sacs peut être effectué.
- l'identité des personnes étrangères à l'établissement est vérifiée.

En école primaire notamment, il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants.

Les écoles et les établissements peuvent assouplir leurs horaires d'entrées et de sorties pour améliorer mieux contrôler les flux d'élèves. Il est nécessaire d'éviter que les élèves attendent l'ouverture des portes de l'établissement sur la voie publique.

### **Collaboration étroite avec les forces de police et de gendarmerie**

Chaque école dispose désormais, à l'instar des établissements scolaires du second degré, d'un référent police ou gendarmerie, relais efficace qui pourra alerter rapidement les forces de l'ordre pour permettre d'actionner rapidement l'intervention des effectifs de la sécurité publique en cas de danger. Une reprise de contact sera effective dès la rentrée, favorisant la rencontre avec les personnels nouvellement affectés.

### **Surveillance des abords des écoles et établissements scolaires**

Dès le jour de la rentrée, des passages plus fréquents aux abords des écoles et établissements seront effectués par les gendarmes et les policiers, ainsi que les agents de police municipale.

Les mesures de sécurité ont été rappelées aux cadres de l'académie, conjointement par le recteur et le secrétaire général de la préfecture, lors de la réunion de prérentrée organisée le vendredi 12 août.



## PRÉVENTION DES RISQUES ET PRÉPARATION DES ÉCOLES ET DES ÉTABLISSEMENTS

Un ensemble de dispositifs et d'actions à moyen et long termes, engagés depuis les premiers attentats sur le territoire français, permettent aux services académiques, aux écoles et établissements de rendre effectives des mesures de prévention.

### **Donner l'alerte rapidement**

Un répertoire de coordonnées téléphoniques des directeurs des 523 écoles, des 22 IEN de circonscription, des 130 chefs d'établissement de l'académie a été constitué, en conformité avec les recommandations de la CNIL. Il sera actualisé avec les coordonnées des personnels primo-arrivants sur leur poste et des personnels ayant bénéficié d'une mutation.

Une alerte par SMS sera testée par le rectorat.

### **Nomination d'un référent sûreté et mise en place d'une cellule académique de gestion de crise**

Le référent sûreté de l'académie a été nommé par le recteur : il s'agit de Christian-Jean Écolivet, chef du service de santé et sécurité au travail.

Une cellule académique de gestion de crise est opérationnelle au rectorat : les personnels mobilisables sont identifiés et un lieu équipé de moyens de communication a été déterminé.

### **Formation aux premiers secours pour les élèves**

L'académie dispose d'un vivier de 340 formateurs aux premiers secours (enseignants et infirmiers) dans le second degré, ainsi que 357 formateurs de sauveteurs secouristes du travail (SST) en lycée. Ils pourront être sollicités par les chefs d'établissement pour assurer des formations :

- formation à la prévention et au secours civique de niveau 1, pour les délégués de classe ;
- sensibilisation aux premiers secours pour l'ensemble des élèves de 3<sup>e</sup>, avec le partenariat des pompiers et des associations de sécurité civile agréées.

### **Organisation régulière d'exercices**

Trois exercices d'alerte et de sécurité, dont un portant sur le thème de l'intrusion-attentat, seront organisés dans chaque école et établissement pendant l'année scolaire, dont le premier avant les vacances de Toussaint.

Au niveau académique, en mars 2016, un exercice de sécurité cadre avait été organisé le 24 mars 2016 au collège de Beauséjour à Sainte-Marie, sur le thème d'une intrusion armée et d'une prise d'otage (PROTESCO), associant les services de la police, de la gendarmerie et les services de secours sous la coordination de la préfecture. L'analyse de cet exercice a donné lieu à un plan d'action détaillant les mesures à développer.



## **Collaboration avec les collectivités pour la sécurisation des locaux**

Un courrier conjoint signé par le préfet et le recteur a été adressé à l'ensemble des collectivités locales et territoriales, ainsi qu'à l'association des maires, pour la sécurisation des espaces vulnérables identifiés par les diagnostics de sécurité réalisés localement depuis novembre 2015.

## **POURSUITE DE L'ACTUALISATION ET COMMUNICATION SUR LE PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ**

Toutes les écoles et les établissements scolaires ont élaboré ou finalisent un plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, adapté à leur situation précise, afin de permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale. À la suite des attentats de novembre 2015, les PPMS ont été enrichis d'un volet attentat-intrusion.

## **Rappel sur le PPMS en direction de la communauté éducative dès la prérentrée**

Lors de la réunion de pré-rentrée, les directeurs d'école et chefs d'établissement rappelleront les principales mesures de protection du plan particulier de mise en sûreté.

## **Informations des parents d'élèves**

Lors des réunions de rentrée avec les parents d'élèves, un point sera mis à l'ordre du jour sur les mesures de sécurité prises et les bons comportements à respecter lors des entrées et des sorties.

## **LA FORMATION DES CADRES**

Une formation au PPMS est inscrite dans le plan de formation initiale des directeurs d'école.

Les chefs d'établissement ont été bénéficiaires en mars-avril 2016 d'un module de sensibilisation sur la nouvelle thématique « PPMS attentat ». Cette formation concernera cette année les gestionnaires d'établissement.

En partenariat avec la gendarmerie, des formations sur les techniques de protection seront proposées aux chefs d'établissement.

## **LE SUIVI DE LA RADICALISATION**

Les personnels de direction, infirmiers et assistants sociaux ont été formés en 2015-2016 à la prévention-détection de la radicalisation, afin de mobiliser un suivi éducatif. Le plan de formation sera poursuivi vers les autres catégories de personnels en contact avec les élèves.

Les directeurs d'école et les chefs d'établissement seront informés des situations les plus sensibles concernant leurs élèves. La vigilance concerne aussi les autres personnes entrant dans ces sites.



# NOUVEAUTÉS ET PERSPECTIVES DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

## La priorité au premier degré

La loi pour la refondation de l'école de la République a posé le principe d'une école qui ne stigmatise pas les difficultés mais accompagne tous les élèves dans leurs apprentissages, en concentrant les moyens sur ceux qui en ont le plus besoin, pour leur faire acquérir les connaissances et les compétences fondamentales.

**80**

**postes supplémentaires d'enseignants du 1<sup>er</sup> degré attribués à l'académie permettant de créer :**

- **200 nouvelles places pour des élèves de moins de 3 ans.**
- **33 dispositifs supplémentaires « plus de maîtres que de classes » dans les réseaux d'éducation prioritaire.**
- **2 postes supplémentaires de psychologues scolaires pour le repérage précoce de la difficulté scolaire**
- **6 nouvelles Unités locales d'inclusion Scolaire (ULIS écoles)**

La dotation en postes d'enseignants du premier degré attribuée à l'académie, permet la poursuite de la refondation de l'École, avec le renforcement des dispositifs destinés à poser les bases de la réussite scolaire et à prévenir les difficultés scolaires : l'accueil des élèves de moins de 3 ans et le dispositif « plus de maîtres que de classes ». S'y ajoutent l'accompagnement des élèves rencontrant des difficultés persistantes qui perturbent leurs apprentissages, à travers les réseaux d'aide spécialisés (Rased).

### LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS

L'école maternelle participe à la réduction des inégalités, en particulier en matière de langage. La scolarisation précoce des enfants de moins de 3 ans dans les zones relevant de l'éducation prioritaire, qui permet de favoriser l'accès à la langue et à la culture dès le plus jeune âge, est donc une dimension essentielle de la priorité au primaire. Depuis 2012, le taux de scolarisation a fortement progressé dans l'académie, passant de 2,87 % à 10,4 %. L'académie se fixe désormais pour objectif d'accueillir 11 % des enfants de moins de trois ans l'école. Au niveau national, le taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans est passé de 8,4 % en 2012 à 11,5 % en 2015.

Ainsi, à la rentrée 2016 :

- plus d'une cinquantaine de classes spécifiques permettront l'accueil d'enfants de moins



de trois ans, outre les accueils possibles en classes multi-niveaux.

- une classe passerelle ouvrira à l'école Charles Isautier au Tampon. Elle s'ajoutera aux six classes passerelles déjà mises en place en partenariat avec les municipalités et la Caisse d'allocations familiales. Ces classes spécifiques, localisées dans les écoles maternelles, accueillent des enfants issus de milieux défavorisés. Chacune dispose d'un enseignant de l'éducation nationale, d'un agent technique spécialisé école maternelle (ATSEM).

- 2 dispositifs passerelles ouvriront dans des écoles du Port : l'une à l'école Françoise Dolto et l'autre à l'école André Hoarau. Les dispositifs ont des objectifs et principes de fonctionnement identiques à ceux d'une classe passerelle, mais les enfants sont accueillis à terme dans des classes de petite section (classes de très petite section ou de petite section) dans le courant de l'année scolaire.

Dans le cadre du développement de la scolarisation, une mobilisation interministérielle Politique familiale et Éducation nationale aura permis de contacter au mois de juin plus de 2700 familles ayant un ou des enfants de 2 ans et résidant sur le secteur proche des écoles où restaient des places disponibles pour la rentrée 2016. Un bilan de cette opération sera réalisé par le ministère en 2016-2017.

La formation initiale et continue des enseignants exerçant auprès d'enfants de moins de trois ans intègre des modules spécifiques. En parallèle, des ressources pour la scolarisation des enfants de moins de trois ans sont mises à leur disposition.

### LE RENFORCEMENT DU DISPOSITIF « PLUS DE MAÎTRES QUE DE CLASSES »

Le dispositif « plus de maîtres que de classes » vise à prévenir la difficulté scolaire, en permettant de nouvelles organisations pédagogiques, au sein même de la classe par l'appui d'un maître supplémentaire, pour mieux remédier aux difficultés d'apprentissage et conduire chaque élève à la maîtrise des compétences de base, dans le cadre du socle commun.

À la rentrée 2016 dans l'académie, 122 maîtres supplémentaires interviendront au titre du dispositif « plus de maîtres que de classes ». Le dispositif sera notamment déployé dans la totalité des 88 écoles élémentaires situées en réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP+). Ces maîtres supplémentaires bénéficient de formations spécifiques.

Tous les élèves de CP et de CE1 bénéficiant de ce dispositif sont évalués à la rentrée scolaire.



## LES RÉSEAUX D'AIDE SPÉCIALISÉE AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ CONFORTÉS

La difficulté, inhérente au processus même d'apprentissage, est prise en compte par chaque enseignant dans son action quotidienne en classe. Toutefois, l'aide apportée par l'enseignant, avec l'appui de l'équipe pédagogique du cycle et, là où il est mis en œuvre, du dispositif « plus de maîtres que de classes », peut ne pas suffire pour certains élèves. Pour accompagner les élèves rencontrant des difficultés persistantes qui perturbent leurs apprentissages scolaires, les enseignants spécialisés et les psychologues de l'éducation nationale des Rased remplissent une mission importante. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

L'académie poursuit ses efforts afin de renforcer les moyens humains affectés aux Rased :

- la rentrée 2016 voit la création de deux postes supplémentaires de psychologues scolaires destinés à apporter une aide aux élèves.
- après une année de formation par alternance à l'ESPÉ, 16 enseignants spécialisés option G (rééducation) passeront leur examen en octobre/novembre prochain.





## L'élan à l'école inclusive

L'objectif de l'académie est de permettre à chaque élève en situation de handicap de suivre sa scolarité, depuis la maternelle jusqu'au post-bac (classe préparatoire, STS), en développant une palette de structures adaptées à la spécificité du handicap et des besoins (troubles des fonctions cognitives, auditives, visuelles ou motrices), tout en promouvant à chaque fois leur caractère inclusif.

**1**

**nouvelle Unité d'enseignement autisme en maternelle dans une école de St-Denis**

**14**

**Unités localisées d'inclusion scolaire (ULIS) supplémentaires ouvertes à la rentrée :**

- **5 ULIS école (dont 2 multi-dys)**
- **6 ULIS collège**
- **3 ULIS lycée**

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République consacre le principe de l'école inclusive pour tous les élèves sans aucune distinction. Pour répondre à cette exigence, « tout enfant, tout adolescent présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé est inscrit dans l'école ou dans l'établissement secondaire le plus proche de son domicile, qui constitue son établissement de référence » (art 2 de la loi de 2005 sur les droits des personnes handicapées).

Les 4 750 élèves en situation de handicap scolarisés dans un établissement scolaire à la rentrée 2016 bénéficient d'un véritable parcours de formation. Ce parcours peut évoluer au fil de la scolarité : inclusion individuelle en classe ordinaire ou inclusion dans un dispositif collectif (en unité localisée pour l'inclusion scolaire au primaire, puis au collège et en lycée). L'orientation vers un établissement médico-social, à un moment donné du parcours des élèves, mais avec des modalités de scolarisation diverses, reste dérogatoire à ce principe de scolarisation en milieu ordinaire.

### LA POURSUITE DE L'OUVERTURE DES UNITÉS LOCALISÉES D'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS)

Les ULIS (école, collège, lycée) constituent une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves en situation de handicap. Elles proposent, en milieu scolaire ordinaire, des possibilités d'apprentissage souples et diversifiées, adaptées aux besoins réels de ces élèves.



5 nouvelles ULIS école ouvrent à la rentrée 2016. Deux d'entre elles, prenant spécifiquement en charge des élèves présentant d'importants troubles « dys », font l'objet d'un partenariat avec les centres médico-pscho-pédagogique (CMPP) de Saint-Paul et de Sainte-Suzanne. Au total, l'académie comptera 123 ULIS école, permettant d'accueillir 1 120 élèves en situation de handicap.

L'ouverture à cette rentrée de 6 nouvelles ULIS dédiées aux troubles importants des fonctions cognitives dans des collèges de l'académie (Les Deux canons à Saint-Denis, Adrien Cerneau à Sainte-Marie, La Chaloupe à Saint-Leu, Le Bernica à Saint-Paul, Paul Hermann à Saint-Pierre, Michel Debré au Tampon) et de 3 ULIS lycée, également pour les troubles importants des fonctions cognitives (LP Isnelle Amelin à Sainte-Marie, LP Victor Schoelcher à Saint-Louis, LP Vue Belle à Saint-Paul), permet de porter à 83 le nombre de structures d'accueil dans les établissements scolaires du second degré, ce qui favorise le parcours scolaire des élèves concernés.

#### L'OUVERTURE D'UNE DEUXIÈME UNITÉ D'ENSEIGNEMENT AUTISME EN ÉCOLE MATERNELLE

Dans le cadre du troisième plan autisme 2013-2017, une nouvelle unité d'enseignement en maternelle est prévue à la rentrée à l'école primaire Primat de Saint-Denis, en partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS), la municipalité et l'association Levavasseur. Elle permettra d'accueillir 7 enfants présentant des troubles du spectre autistique. Ces élèves seront présents à l'école sur le même temps que les élèves de leur classe d'âge et bénéficieront, sur une unité de lieu et de temps, d'interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques se référant aux recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé. Ils seront encadrés par une équipe associant l'enseignant et 5 professionnels médico-sociaux.

Cette unité d'enseignement s'ajoute à celle créée à la rentrée 2014 dans le sud de l'île, à l'école Louise Michel, en partenariat avec l'ARS, la mairie de Saint-Pierre et la fondation Père Favron. La Réunion est le seul département de France à disposer de deux unités de ce type.

L'unité d'enseignement est un dispositif ayant pour objectif d'améliorer l'inclusion en milieu scolaire, dès la petite enfance des personnes autistes. Elle accueille des enfants de 3 à 6 ans ayant des troubles trop importants pour leur permettre d'être scolarisés en classe ordinaire, même avec un(e) auxiliaire de vie scolaire et l'appui des structures existantes. Cette



structure médico-sociale vient compléter la palette d'offre d'accompagnement à la scolarisation des enfants autistes existante dans l'île, qui va de l'inclusion de l'élève dans le milieu scolaire ordinaire à la scolarisation au sein d'établissements médico-sociaux, dans lesquels sont affectés 88 enseignants de l'éducation nationale.

### UN ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNALISÉ ET PÉRENNE

L'académie bénéficie en 2016 de 132 emplois à temps plein supplémentaires (venant s'ajouter aux 400 déjà existants) d'accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH), qui permettra, conformément à l'engagement du Gouvernement, aux personnes chargées de l'aide humaine aux élèves en situation de handicap de bénéficier d'un emploi à durée déterminée. Le vivier de recrutement d'AESH est constitué de personnels disposant d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne ou justifiant d'une expérience professionnelle de 2 années dans le domaine de l'aide à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap.



## De nouveaux programmes pour de nouveaux cycles

Les nouveaux programmes de l'école et du collège, plus simples et plus lisibles, ont été conçus par cycle et construits à partir du socle, selon une progression adaptée aux apprentissages des enfants. Avec des objectifs clairs et définis, ces nouveaux programmes sont plus favorables à la réussite de tous les élèves et à l'amélioration de la qualité des enseignements. L'objectif est de permettre à chaque élève de progresser à son rythme et de parvenir ainsi à la maîtrise des fondamentaux.

Les programmes assurent l'acquisition des connaissances et des compétences fondamentales. Pour la première fois, ces programmes précisent les enjeux et les objectifs de formation de chaque cycle et mettent en évidence la contribution des différents enseignements à l'acquisition de chacun des cinq domaines de formation du nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture : les langages pour penser et communiquer ; les méthodes et outils pour apprendre ; la formation de la personne et du citoyen ; les systèmes naturels et les systèmes techniques ; les représentations du monde et l'activité humaine.

À la fin du collège, les élèves doivent avoir acquis ce socle, qui représente ce que les élèves doivent connaître et savoir faire à la fin de leur scolarité obligatoire (à l'âge de 16 ans).

### DES PROGRAMMES CONÇUS PAR CYCLE ET SELON UNE LOGIQUE CURRICULAIRE

Les programmes doivent permettre, pour chaque élève, l'acquisition progressive des connaissances et des compétences au sein des trois cycles de la scolarité obligatoire :

- **le cycle 2, cycle des apprentissages fondamentaux (CP, CE1, et CE2).** Au cycle 2, tous les enseignements interrogent le monde. La maîtrise des langages, et notamment de la langue française, est la priorité.
- **le cycle 3, cycle de consolidation (CM1, CM2 et classe de 6<sup>e</sup>).** Ce cycle a une double responsabilité : consolider les apprentissages fondamentaux qui ont été engagés au cycle 2 et qui conditionnent les apprentissages ultérieurs ; permettre une meilleure transition entre l'école primaire et le collège en assurant une continuité et une progressivité entre les trois années du cycle.
- **le cycle 4, cycle des approfondissements (classes de 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>).** Tout au long de ce cycle, les élèves continuent de développer des compétences dans les différentes disciplines et dans les parcours transversaux. Ces compétences, évaluées régulièrement et validées en



fin de cycle, leur permettront de s'épanouir personnellement, de poursuivre leurs études et de continuer à se former tout au long de leur vie, ainsi que de s'insérer dans la société et de participer, comme citoyens, à son évolution.

Pour chaque enseignement, les programmes indiquent les niveaux de maîtrise attendus à la fin du cycle, les compétences et les connaissances à acquérir. Ils identifient également les repères de progressivité nécessaires pour organiser la formation des élèves durant les trois années de chaque cycle. Chaque cycle permet à chaque élève de progresser à son rythme et de parvenir ainsi à la maîtrise des fondamentaux.

### UN LIVRET SCOLAIRE UNIQUE

L'évaluation des acquis se fait en continuité du CP jusqu'à la 3<sup>e</sup>, grâce à un livret scolaire unique, consultable en ligne, commun à l'école et au collège. À la fin de chaque trimestre, il est remis aux parents pour leur rendre compte des acquis de leur enfant.

### UN NOUVEAU BREVET

L'obtention du diplôme national du brevet (DNB) reposera à compter de la session 2017 sur le contrôle continu et trois épreuves obligatoires passées en fin de 3<sup>e</sup> :

- une épreuve écrite portant sur le français, l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique,
- une épreuve écrite portant sur les mathématiques, les sciences de la vie et de la terre, les sciences physiques et la technologie,
- une épreuve orale, dans laquelle l'élève présente un projet travaillé dans le cadre d'un EPE ou d'un des trois parcours éducatifs, permettant notamment d'évaluer la qualité de l'expression orale.

La réussite au brevet atteste de la maîtrise par l'élève du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

### UNE MISE EN ŒUVRE ACCOMPAGNÉE PAR LA FORMATION ET LES RESSOURCES

Tout au long de l'année 2015-2016, des actions de formation ont été organisées, afin d'accompagner la mise en œuvre de ces nouveaux programmes. Parallèlement, depuis le mois d'avril, les enseignants disposent d'un ensemble de ressources pédagogiques mises en ligne.



## Un nouveau collège pour mieux apprendre

La réforme du collège a pour objectif d'améliorer la réussite de tous les élèves, quels que soient leur origine sociale et leur environnement culturel, en renouvelant les pratiques pédagogiques pour faciliter les apprentissages. Les établissements ont une marge d'autonomie accrue pour mieux répondre aux besoins de leurs élèves. Les équipes pédagogiques disposent d'une plus grande marge de manœuvre dans l'utilisation de la dotation correspondant aux marges heures professeurs, mais aussi pour l'organisation de l'accompagnement personnalisé et des enseignements pratiques interdisciplinaires.

**57 660**

**élèves concernés par le nouveau Collège**

**26**

**heures hebdomadaires de cours pour les élèves**

**20 %**

**de marge d'autonomie accordée aux équipes pour s'adapter aux besoins de leurs élèves**

Le collège 2016 se caractérise par une autonomie nouvelle pour prendre en compte la diversité des publics accueillis, ainsi qu'une nouvelle organisation des enseignements. Chaque enseignant va consacrer une partie de son temps d'enseignement à de nouveaux enseignements spécifiques : l'accompagnement personnalisé, étendu à tous les niveaux du collège, et les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI).

### L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Des temps d'accompagnement personnalisé sont mis en place pour s'assurer que chaque élève maîtrise les savoirs fondamentaux et pour lui permettre d'approfondir les apprentissages. L'accompagnement personnalisé concerne les élèves de tous les niveaux. Tenant compte des spécificités et des besoins de chaque élève, il est construit à partir du bilan préalable de ses besoins. Ces temps d'accompagnement personnalisés, organisés en petits groupes, servent aussi à apprendre à chaque élève les méthodes de travail. Ils peuvent prendre différentes formes : travail sur les méthodes, approfondissement ou renforcement des connaissances.

### Horaires dédiés à l'accompagnement personnalisé :

3 heures par semaine en 6<sup>e</sup> pour acquérir plus explicitement les méthodes : prendre des notes, apprendre une leçon, faire des révisions, comprendre et rédiger un texte écrit, faire une recherche documentaire, etc.



1 à 2 heures par semaine de la 5<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>, permettant l'explicitation des attendus, l'approfondissement, l'entraînement, la construction de l'autonomie.

### LES ENSEIGNEMENTS PRATIQUES INTERDISCIPLINAIRES (EPI)

À partir de la 5<sup>e</sup>, les élèves suivent des enseignements pratiques interdisciplinaires. Ces EPI permettent de construire et d'approfondir des connaissances et des compétences, par une démarche de projet conduisant à une réalisation concrète, individuelle ou collective (qui peut prendre la forme d'une présentation orale ou écrite, de la constitution d'un livret ou d'un carnet, etc.).

Ces projets sont pris en charge par les enseignants de toutes les matières qu'ils sollicitent. Ils définissent en équipe les contenus des cours. Les élèves travaillent sur au moins deux thèmes chaque année.

### Une nouvelle pratique pédagogique pour que les élèves s'approprient mieux les connaissances

Les EPI permettront aux élèves de comprendre le sens de leurs apprentissages en les contextualisant et en les utilisant pour réaliser des projets collectifs concrets. Ces projets s'inscriront dans l'un des huit nouveaux thèmes de travail correspondant aux enjeux du monde actuel. Ces EPI sont des moments privilégiés pour mettre en œuvre de nouvelles façons d'apprendre et de travailler pour les élèves. Ils développeront l'expression orale, l'esprit créatif et la participation.

### Huit thèmes d'EPI mobilisant plusieurs disciplines peuvent être proposés aux élèves :

Ces nouveaux thèmes de travail sont inscrits dans les programmes.

- Sciences technologie et société,
- Culture et création artistiques,
- Monde économique et professionnel,
- Transition écologique et développement durable,
- Corps, santé et sécurité,
- Langues et cultures de l'antiquité,
- Langues et cultures étrangères/régionales
- Information, communication, citoyenneté.

Les collèges qui proposaient l'option facultative latin ont pu l'inclure dans la matière



complémentaire Langues et cultures de l'Antiquité. Les élèves peuvent ainsi, s'ils le souhaitent, poursuivre l'apprentissage du latin de la 5<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>.

### UNE DEUXIÈME LANGUE VIVANTE DÈS LA CLASSE DE CINQUIÈME

L'apprentissage par tous les élèves d'une deuxième langue vivante dès la classe de 5<sup>e</sup> se fera à raison de 2h30 hebdomadaires de la 5<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>, soit 54h de plus de LV2 au cours de leur scolarité au collège.

Les élèves qui ont appris une autre langue vivante que l'anglais à l'école primaire, peuvent se voir proposer de poursuivre l'apprentissage de cette langue en même temps que l'enseignement de l'anglais dès la classe de 6<sup>e</sup> dans le cadre de dispositifs bilangues. L'apprentissage de ces deux langues se fait à hauteur de 6 heures hebdomadaires.

Les nouveaux programmes d'enseignement de langues vivantes proposent un cadre commun pour l'ensemble des langues vivantes étrangères et régionales. Adossés au cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), ils déclinent les compétences travaillées, les activités langagières, ainsi que les connaissances culturelles et linguistiques.

La nouvelle organisation des enseignements au collège offre de plus à tous les élèves la possibilité d'un véritable renforcement linguistique avec la présence des langues vivantes étrangères et régionales dans les enseignements pratiques interdisciplinaires.

### LES ENSEIGNEMENTS DE COMPLÉMENT

Latin, grec, langue régionale Créole (option LV2 ou LV3), découverte professionnelle peuvent être proposés aux élèves volontaires sous forme d'enseignements de complément. Cet enseignement peut être suivi au cours des trois années du cycle 4, dans la limite d'une heure hebdomadaire en classe de 5<sup>e</sup> et de deux heures hebdomadaires en 4<sup>e</sup> et en 3<sup>e</sup>).

- Les enseignements de complément de latin et de grec sont proposés dans 61 collèges (56 publics et 5 privés). Ils sont pris en charge par les professeurs de lettres classiques, qui ont en outre vocation, avec les professeurs d'autres disciplines, à être mobilisés pour la prise en charge de l'enseignement pratique interdisciplinaire « Langues et cultures de l'Antiquité ».
- L'enseignement de complément langue régionale créole est proposé dans 16 collèges publics.





## QUATRE PARCOURS ÉDUCATIFS

Au cours de sa scolarité au collège, chaque élève suit, en lien avec toutes les disciplines, quatre parcours éducatifs pour développer son esprit critique, sa créativité et son sens de l'autonomie. L'application numérique Folios que l'élève conserve durant sa scolarité, lui permet de valoriser tous ses acquis et expériences en gardant trace des étapes qui jalonnent ses parcours.

### **Le parcours Avenir**

Le parcours avenir permet la mise en application des connaissances et des compétences acquises par l'élève dans la préparation de son projet d'orientation. Il le fait entrer dans une logique de choix progressifs. Il lui permet de s'informer et de découvrir le monde économique et professionnel par des visites, ou la participation à des projets.

### **Le parcours citoyen**

le parcours citoyen est construit autour de l'enseignement moral et civique, de l'éducation aux médias et à l'information, et de l'enseignement aux élèves du jugement, de l'argumentation et du débat. Il a pour double objectif de faire connaître aux élèves les valeurs de la République et de les amener à devenir des citoyens responsables et libres. Il intègre à la fois la connaissance des éléments de programmes liés aux valeurs de la République et les compétences d'ordre moral et civique que manifeste l'élève au sein ou en dehors de l'établissement. Les élèves participent à des actions et prennent des initiatives favorisant la formation du futur citoyen (participation au conseil de la vie collégienne, aux journées de commémoration, etc.).

### **Le parcours d'éducation artistique et culturelle**

Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine. Il est jalonné de projets organisés sur les différents temps, scolaire, périscolaire et extrascolaire, dans le cadre des enseignements disciplinaires et pluridisciplinaires ou dans le cadre d'actions éducatives.

### **Le parcours éducatif de santé**

Mis en place pour tous les élèves, le parcours de santé est organisé autour de trois axes : l'éducation à la santé, la prévention, la protection de la santé. Il est jalonné de projets de prévention ou de temps forts centrés sur les problématiques de santé, notamment celles susceptibles d'avoir un effet sur la réussite scolaire



## Une nouvelle carte académique des langues vivantes

L'ambition d'assurer la continuité des apprentissages des langues vivantes depuis l'école jusqu'au lycée en veillant à la cohérence des parcours, et de favoriser une offre linguistique diversifiée, notamment en faveur de l'allemand, ont conduit l'académie à mettre en place une nouvelle carte des langues qui entre en vigueur à cette rentrée.

**2**  
**écoles maternelles franco-allemandes**  
**76**  
**dispositifs bilangues de continuité au**  
**collège**  
**65**  
**sections européennes en lycée**  
**4**  
**Sections binationales (Abibac et**  
**Bachibac)**  
**1**  
**section internationale chinois**

De l'école primaire jusqu'à la terminale, quatre langues vivantes étrangères sont enseignées aux élèves de l'académie : l'allemand, l'anglais, le chinois et l'espagnol. La politique active en faveur des langues vivantes menée depuis plusieurs années dans l'académie se traduit par le développement de dispositifs de sensibilisation aux langues vivantes dès l'école primaire, avec un effort particulier sur l'allemand, ainsi qu'au développement de parcours cohérents d'apprentissage du CP jusqu'à la terminale.

### L'APPRENTISSAGE D'UNE LANGUE VIVANTE DÈS LE CP

À partir de la rentrée, la première langue vivante sera désormais apprise dès le cours préparatoire par tous les élèves (en 2015-2016, 80 % des élèves de CP et 90 % des élèves de CE1 bénéficient d'une initiation à une langue vivante étrangère).

### LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DIVERSIFIÉE DANS LE PREMIER DEGRÉ

L'anglais, qui apparaît comme un enjeu incontournable, est enseigné à près de 95 % des élèves, alors que 3 % des élèves apprennent l'allemand, 2 % l'espagnol et près de 1 % le chinois. Afin d'offrir une diversité linguistique, l'académie propose, dans toute la mesure du possible, un choix de langues vivantes dès le cours préparatoire.

### Un effort en faveur de l'allemand

La nouvelle carte académique des langues favorise l'apprentissage de l'allemand dès le plus jeune âge et redynamise les postes fléchés au primaire, afin de constituer des parcours d'enseignement. Ce mouvement s'appuie sur la possibilité offerte dans l'académie depuis



la rentrée 2015, pour les futurs professeurs des écoles (étudiants en MASTER MEEF 1er degré) de choisir le parcours allemand au titre de sa langue vivante, afin de pouvoir obtenir à la fin l'habilitation permettant de dispenser un enseignement à l'école élémentaire. Les élèves, qui apprennent l'allemand en primaire peuvent se voir proposer de débiter l'anglais dès la classe de 6<sup>e</sup>, dans le cadre des 39 dispositifs bilangues de continuité.

### DES DISPOSITIFS BILANGUES DE CONTINUITÉ AU COLLÈGE

58 collèges de l'académie, dont 32 situés en réseau d'éducation prioritaire, proposent à la rentrée 76 bilangues de continuité, destinées aux élèves ayant appris une autre langue que l'anglais en primaire :

- 39 bilangues anglais-allemand
- 34 bilangues anglais-espagnol
- 3 bilangues anglais-chinois

### PRIORITÉ AUX LANGUES VIVANTES DANS LES RÉSEAUX D'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Les réseaux d'éducation prioritaire (REP+ et REP) ont constitué une cible prioritaire pour le développement d'une offre linguistique diversifiée :

- 200 écoles proposent une autre langue que l'anglais (allemand, espagnol ou chinois).
- 32 collèges situés en REP+ ou REP proposent un dispositif bilangue de continuité.

### LA LANGUE RÉGIONALE CRÉOLE

La langue régionale, le créole, est également prise en compte dans la carte académique des langues vivantes.

En 2015-2016, 267 enseignants du premier degré, habilités en langue et culture régionales, enseignent de la petite section de maternelle au CM2. L'académie compte également 26 classes bilangues dans lesquelles des activités sont menées en créole.

À la rentrée, 13 collèges et 5 lycées proposeront également un enseignement de la langue et culture régionale.

### LA DEUXIÈME ÉDITION DE LA SEMAINE NATIONALE DES LANGUES

Cette manifestation nationale permettant de valoriser le plurilinguisme et la diversité culturelle, à travers des projets et actions éducatives menées dans les écoles et les établissements scolaires, se déroulera dans l'académie du 24 au 28 avril 2017.



## Le déploiement progressif du numérique

Le plan numérique qui est entré dans sa phase opérationnelle de déploiement, s'appuie sur une convergence entre la formation des enseignants, la richesse des offres en contenus numériques, une politique d'équipement, et des programmes qui introduisent l'apprentissage du numérique. Pour l'académie, les enjeux technologiques, d'équité territoriale sont décisifs pour l'avenir, et nécessitent une collaboration étroite avec les collectivités locales. Sur le plan de la pédagogie, il s'agit de renforcer et diffuser les pratiques les plus efficaces, comme l'interdisciplinarité, le travail collaboratif, la pédagogie de projet, l'individualisation du suivi des élèves ou la continuité école/domicile.

**700 000 euros**  
investis cette année dans le  
déploiement du plan numérique dans  
**20 collèges et 32 écoles**

**3**  
journées de formation prévues pour  
tous les enseignants de collège

La nécessité, pour les élèves, d'acquérir et de maîtriser les compétences numériques, réaffirmée dans les nouveaux programmes, et le recours croissant de tous les enseignements aux outils et aux ressources numériques, imposent d'accélérer le déploiement du numérique dans les écoles et les établissements scolaires.

### CONVENTIONNEMENT AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Pour atteindre ces objectifs, l'État, l'académie et les collectivités sont partenaires du plan numérique. Celui-ci vise à fournir aux élèves et aux professeurs des ressources numériques de qualité, en quantité, les équipements et infrastructures nécessaires à leur utilisation, ainsi qu'un très important effort de formation.

- Dans le premier degré, des conventions de partenariat sont signées avec les communes. Les « écoles numériques », les plans d'équipements de certaines municipalités, font aussi l'objet de contractualisations destinées à faire reposer les projets d'équipements (tablettes, ordinateurs, environnements numériques de travail...) sur des projets pédagogiques avalisés, et à leur associer la nécessaire formation des enseignants.
- Dans le second degré, des conventions sont signées avec le Département comme avec la Région sur l'environnement numérique de travail. C'est aussi le cas sur la maintenance (pour les lycées), et une convention sera très bientôt signée pour les collèges du plan numérique.



## L'ÉQUIPEMENT DES ÉTABLISSEMENTS, DES ÉCOLES, ET CELUI DES ENSEIGNANTS ET DES ÉLÈVES

La Région, le Département et les communes amplifient leurs programmes d'équipement des élèves et des professeurs. Au titre du plan numérique, 20 collèges et 32 écoles réparties sur 9 communes pourront disposer cette année de 91 classes mobiles de 12 à 15 tablettes et de 970 tablettes individuelles (en fonction des projets des établissements).

Ce sont quelque 460 000 € qui seront investis par l'État et par le Département dans l'équipement individuel mobile d'élèves de 5<sup>e</sup> et de leurs professeurs. Pour les écoles, jusqu'à 240 000 € seront investis à parts égales par l'État et par les communes pour l'équipement de classes de CM2.

### Un plan numérique préfiguré en 2015-2016

Deux collèges pilotes et 8 écoles, ont préfiguré le plan numérique. Dotés d'équipements mobiles et de ressources numériques, ils ont expérimenté de nouvelles formes d'enseignement et d'apprentissage grâce au numérique.

Il s'agit du collège Adrien Cerneau et des écoles Flacourt, Montlivet et Vincent Boyer de la Giroday à Sainte-Marie, ainsi que du collège de Terre Sainte et des écoles Albert Camus, Georges Brassens, Jean Albany, Jacques Prévert et Michel Debré à Saint-Pierre.

### Les collèges et écoles numériques, qui ont accès au plan numérique en 2016-2017

Un nouvel appel à projets a été lancé début 2016 pour sélectionner la première vague d'établissements participant au déploiement national. 18 collèges et 24 écoles répartis sur 13 communes de l'île auront accès au plan numérique au cours de l'année scolaire.

## DES PROGRAMMES ADAPTÉS QUI INTÈGRENT PLEINEMENT LE NUMÉRIQUE

Le cadre de l'utilisation du numérique est fixé par les programmes dès le début de l'école primaire (cycle 1). À partir du cycle 2, une initiation à la programmation est prévue. Les programmes du cycle 3 (CM1, CM2 et 6<sup>e</sup>) font appel aux « méthodes et outils numériques pour apprendre ». Au cycle 4 (5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>) l'algorithmique, des éléments de programmation, la culture numérique, l'éducation aux médias et à l'Information (EMC), et le travail collaboratif irriguent l'ensemble des disciplines.

La réforme du collège, et en particulier l'accompagnement personnalisé et les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), profiteront des apports du numérique.

Au lycée, aux côtés de l'enseignement de spécialité « Informatique et Sciences du



Numérique», qui existe en terminale S depuis quelques années, et de l'enseignement d'exploration « Informatique et Culture Numérique » apparu l'an dernier en seconde, un nouvel enseignement facultatif « Informatique et Culture Numérique » s'ouvre en premières L, ES et S dans 12 lycées volontaires. Ces enseignements reposent sur deux axes : la culture numérique du futur citoyen, et le codage de l'information, qui transforme l'utilisateur en acteur du monde dans lequel il entre.

### LA FORMATION DES PERSONNELS, CADRES ET ENSEIGNANTS

Le plan numérique prévoit trois journées de formation pour tous les enseignants de collège. Elles seront offertes sur 2016-2017 et 2017-2018 en combinant le plan académique de formation, les formations d'initiative locale (qui répondent à la demande des équipes pédagogiques) et la plate-forme de formation hybride M@gistère.

La formation dite « hybride » permet de ne pas limiter la formation continue des enseignants aux réunions en présentiel. Des MOOC (Massive Open Online Courses) et des SPOC (Small Private Online Courses) complémentaires sur une plateforme dédiée favorisent les mutualisations et les échanges, et permettent de faire alterner des temps consacrés aux apports théoriques et d'autres permettant l'expérimentation dans les classes.

### RESSOURCES NUMÉRIQUES

Les équipements sont accompagnés de ressources pédagogiques : tous les professeurs ont accès gratuitement, grâce au portail Eduthèque, aux ressources éditoriales de 26 grands établissements publics à caractère culturel et scientifique. A ses côtés, ils disposeront - dès le premier semestre - de nouvelles Banques de Ressources pour l'Education, par disciplines. Enfin, en complément aux manuels (qui sont de plus en plus souvent sur support numérique), l'État versera près de 55 000 € aux écoles et aux collèges équipés par le Plan numérique pour l'achat de ressources spécifiques aux tablettes tactiles.



## L'École au cœur de la République

L'École reste plus que jamais mobilisée pour faire vivre et transmettre les valeurs de la République. Les 11 mesures mises en œuvre dans les écoles et établissements scolaires, à travers notamment le parcours citoyen et l'enseignement moral et civique, la charte de la laïcité, la réserve citoyenne sont approfondies cette année.

### LE PARCOURS CITOYEN ET L'ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Prévu par la Mesure 3 de la Grande mobilisation pour l'École et les valeurs de la République, le parcours citoyen a été mis en place l'année scolaire dernière. Construit par les équipes éducatives de chaque école et chaque établissement, dans le cadre de son projet pédagogique, il doit structurer les apprentissages et les expériences selon trois axes :

- des connaissances dispensées dans le cadre des enseignements (l'enseignement moral et civique et l'enseignement de la défense, mais également tous les autres champs disciplinaires tels que l'éducation physique et sportive, les enseignements artistiques, l'histoire-géographie, etc.),
- des rencontres avec des acteurs ou des institutions à dimension citoyenne (sans négliger, au sein des établissements, les instances collégiales ou l'association sportive),
- des engagements dans des projets ou actions éducatives à dimension citoyenne dans lesquels la participation à une cérémonie commémorative, la visite d'un lieu de mémoire, l'étude d'une œuvre ou toute autre action relevant du champ mémoriel trouveront toute leur place.

La réserve citoyenne de l'éducation nationale mais aussi le portail « Valeurs de la République » mis en ligne par Réseau Canopé fin 2015 se mettent à la disposition des enseignants.

### L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION

Le rôle de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) est réaffirmé avec la mobilisation de l'ensemble des disciplines en collaboration étroite avec le professeur documentaliste qui apporte son expertise et ses compétences dans ce domaine. De nombreuses ressources pédagogiques sont proposées sur le site Éduscol pour aider les enseignants.

### LE LIVRET CITOYEN

Ainsi que l'a annoncé le Président de la République le 11 janvier 2016, lors de ses vœux à la jeunesse et aux forces de l'engagement, chaque élève recevra à 16 ans un livret citoyen, qui retracera ses engagements.



## LE PRINCIPE DE LA LAÏCITÉ

Le principe de laïcité, sera particulièrement mis en valeur à l'occasion de la journée du 9 décembre, date anniversaire de la loi de 1905, mais également la participation aux instances de la vie collégienne et lycéenne dans le cadre de la Semaine de la démocratie scolaire, l'engagement des élèves au lycée, la culture de l'égalité entre les sexes, la prévention de toutes les formes de discrimination, l'éducation contre le racisme et l'antisémitisme, la lutte contre le harcèlement scolaire, la lutte contre le cyberharcèlement et la cyberviolences sont réaffirmés.

## LA RÉSERVE CITOYENNE

Les intervenants de la réserve citoyenne d'appui aux écoles et aux établissements scolaires sont principalement chargés d'illustrer, par des témoignages tirés de leur expérience professionnelle ou personnelle, les enseignements et activités éducatives. Ils peuvent également participer à des actions destinées à développer la vie démocratique au collège et au lycée et à développer les initiatives des jeunes dans l'école ou en dehors de l'école.

L'académie dispose d'un vivier d'environ 50 intervenants extérieurs dont les candidatures ont été validées, auxquels les enseignants peuvent faire appel dans le cadre de projets pédagogiques menés dans des champs aussi divers que :

- l'éducation à la citoyenneté et à la laïcité,
- l'éducation à l'égalité entre filles et garçons
- la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et contre toutes les formes de discriminations
- le rapprochement de l'école et du monde professionnel
- l'éducation aux médias et à l'information.

Les réservistes interviennent pendant le temps scolaire, sous l'entière responsabilité pédagogique et en présence de l'enseignant.

## LES VOLONTAIRES DU SERVICE CIVIQUE

Comme l'an dernier, les volontaires du service civique, par l'exemple de leur engagement au service de la collectivité, œuvrent activement à la transmission des valeurs de la République.

## L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Enfin, l'éducation au développement durable est intégrée aux nouveaux programmes d'enseignement, à la formation nationale et académique des enseignants et des cadres ainsi qu'aux projets pédagogiques des écoles et des établissements.





# ANNEXES



## ANNEXES

### LES TEMPS FORTS DE L'ACADÉMIE JUSQU'À NOËL

#### AOÛT

**16 : rentrée des enseignants**

**17 : rentrée des élèves**

**17 : accueil des enseignants stagiaires par le recteur à l'ESPÉ**

#### SEPTEMBRE

**1 : éclipse annulaire du soleil**

**26 sept. au 1 oct. : Semaine de la démocratie scolaire**

L'élection des représentants lycéens aux conseils des délégués pour la vie lycéenne (CVL) se fera au cours de la semaine de la démocratie scolaire, de préférence le jeudi 1<sup>er</sup> octobre.

**29 : élection des représentants lycéens aux conseils des délégués pour la vie lycéenne (CVL)**

**30 sept. et 01 oct. : élections des représentants de parents d'élèves aux conseils d'école et aux conseils d'administration des collèges et des lycées**

**21 : Journée nationale du sport scolaire**

#### OCTOBRE

**5 : accueil des assistants de langues au CREPS de Saint-Denis (à partir de 9h)**

Les assistants de langues étrangères contribuent à développer les compétences orales des élèves et de contribuer, en concertation avec les enseignants, à la réalisation de projets d'ouverture à l'international. Ils sont issus d'un programme bilatéral d'échange coordonné et géré par le CIEP à Sèvres depuis 2004, pour le compte du ministère de l'Éducation nationale et en concertation avec le ministère des Affaires étrangères et européennes. L'objectif général de ce programme est de permettre aux assistants étrangers de se familiariser avec la langue du pays d'accueil tout en apportant l'authenticité de leur langue et la richesse de leur culture.



## DÉCEMBRE

### **1 au 3 déc. : Salon régional de l'éducation**

Cet événement, organisé par le conseil Régional, avec la Ligue de l'Enseignement, Sciences Réunion, l'académie et l'université, regroupe quatre salons : le Salon régional de la formation professionnelle et de l'apprentissage, les Rencontres Sup'Entreprises, le Salon de l'Éducation, la Fête de la Science.

### **5 au 10 déc. : Semaine de la persévérance scolaire**

### **1ère réunion du Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL)**

### **9 : Journée de la laïcité**



## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RYTHMES SCOLAIRES DANS L'ACADÉMIE

Communes	Matinée supplémentaire travaillée	PEDT	Activités péri-scolaires (APS)
<b>Avirons</b>	Mercredi	Oui	Le vendredi après-midi de 12h30 à 15h30
<b>Bras Panon</b>	Mercredi	Oui	Le mardi, jeudi ou vendredi selon les écoles
<b>Cilaos</b>	Mercredi	Oui	Horaires multiples après la classe : 15h-16h ; 16h-17h
<b>Entre-Deux</b>	Mercredi	Oui	À la pause méridienne et après la classe
<b>Étang-Salé</b>	Mercredi	Oui	14h45-16h 4 fois par semaine
<b>Petite-Île</b>	Mercredi	Oui	5 jours par semaine selon les écoles - horaires variables selon les écoles
<b>Plaine des Palmistes</b>	Mercredi	Oui	Pause méridienne 12h-13h et après la classe 14h45-17h
<b>Port</b>	Mercredi	Oui	De 15h à 17h après la classe
<b>Possession</b>	Mercredi	Oui	De 14h45-15h45 4 fois par semaine
<b>Saint-André</b>	Mercredi	Oui	Selon les secteurs de 15h à 16h30 ou de 14h45 à 16h15 ou de 15h à 16h
<b>Saint-Benoît</b>	Mercredi	Oui	1h 3 fois par semaine
<b>Saint-Denis</b>	Mercredi	Oui	À la pause méridienne et après la classe
<b>Saint-Joseph</b>	Mercredi	Oui	Le mardi, jeudi ou vendredi selon les cycles
<b>Saint-Leu</b>	Mercredi	Oui	Partiellement, sur 5 écoles pilotes
<b>Saint-Louis</b>	Mercredi	Oui	Partiellement, sur 12 écoles Garderie 7h15/8h – pause méridienne/ 14h45-16h15
<b>Sainte-Marie</b>	Mercredi	Oui	Le vendredi ap-midi de 13h30 à 16h30
<b>Saint-Paul</b>	Mercredi	Oui	De 14h45 à 15h45 4 fois par semaine
<b>Saint-Philippe</b>	Mercredi	Oui	De 15h à 17h
<b>Saint-Pierre</b>	Mercredi	Oui	Le vendredi après-midi de 13h à 16h
<b>Sainte-Rose</b>	Mercredi	Oui	Sur une demi-journée variable selon les écoles
<b>Sainte-Suzanne</b>	Mercredi	Oui	Sur une demi-journée variable selon les écoles
<b>Salazie</b>	Mercredi	Oui	Sur une demi-journée variable selon les écoles
<b>Tampon</b>	Mercredi	Non	
<b>Trois Bassins</b>	Mercredi	Oui	4fois par semaine, de 14h45 à 16h15



## ANNEXES

### LE CALENDRIER SCOLAIRE 2016-2017

Rentrée des enseignants	> <b>Mardi 16 août 2016</b>
Rentrée des élèves	> <b>Mercredi 17 août 2016</b>
Vacances après la 1 <sup>ère</sup> période	> <b>Samedi 8 octobre 2016</b> <b>Reprise : lundi 24 octobre 2016</b>
Été Austral	> <b>Samedi 17 décembre 2016</b> <b>Reprise : lundi 30 janvier 2017</b>
Vacances après la 3 <sup>e</sup> période	> <b>Samedi 11 mars 2017</b> <b>Reprise : jeudi 23 mars 2017</b>
Vacances après la 4 <sup>e</sup> période	> <b>Samedi 6 mai 2017</b> <b>Reprise : jeudi 18 mai 2017</b>
Début des vacances d'hiver austral	> <b>Jeudi 6 juillet 2017</b>

